

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :  
15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 26.07.2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

**Séance ordinaire du 02 août 2022**

L'an deux mille vingt-et-deux, le deux août à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune  
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,  
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,  
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Willy LORENZON, Christian  
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence  
TOUMEYRAGUES, Laure BRAQUEHAIS, Estelle ASPART et  
Sandra BARBE.

**Excusés** : Madame Delphine SCHWARTZ, Messieurs Ulysse SUC et  
Antoine ZANOTTO.

**Pouvoirs** : Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique  
SAVARIAUD, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel  
DUBAUX et Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Christian MICHELET.

**Absent** :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Révision des tarifs des repas appliqués aux consommateurs**

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal, que le prestataire ELIOR, qui fournit les repas pour la restauration scolaire a dû réviser ses tarifs à la date du 1<sup>er</sup> mai 2022 suite à l'inflation.

Pour rappel les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 étaient de :

- **prix du repas : 3.345 € HT** soit un montant de **3.53 € TTC**.

Au 1<sup>er</sup> mai 2022 un avenant conclu entre la commune et ELIOR a validé une augmentation de 15% des tarifs comme suit :

	Prix actuels HT	Prix révisés HT	Prix révisés TTC
Consommateurs	3.345	3.847	4.058

Au vu du taux d'inflation actuel, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif appliqué au consommateur tel que détaillé ci-dessous :

- **prix du repas : 3.10 €** soit une augmentation de 0.52 centimes (pour rappel 2.58 € depuis 2018).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés,

**FIXE** le prix du repas à 3.10 € soit une augmentation de 0.52 centimes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 05 août 2022

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

